



## contenu de la lettre de licenciement

Par **Alain60190**, le **20/12/2020** à **17:18**

Bonjour,

Dans ma lettre de licenciement, un événement dont j'ai parlé n'apparaît pas dans le déroulement des faits (atteinte à ma vie privée). Est-ce normal ?

De plus, on m'accuse avoir utilisé un poste ordinateur d'une autre personne or les informations de l'enquête indique bien que je n'ai utilisé que mon poste ordinateur. Qu'ai-je droit de faire ?

Merci et cordialement.

Par **P.M.**, le **20/12/2020** à **17:46**

Bonjour,

Si un événement n'apparaît pas, je ne vois pas comment il pourrait y avoir atteinte à votre vie privée...

Si vous avez les éléments pour contester un des points de la lettre de licenciement, vous pourriez, si c'est déterminant contester le licenciement lui-même...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Par **Alain60190**, le **20/12/2020** à **18:04**

Je me suis mal exprimé.

Durant mon entretien, j'ai bien précisé que la personne avec qui je suis en conflit avait dévoilé des choses de ma vie privée à une de ses collègues qui, elle, les a diffusées dans toute l'entreprise. J'ai donc bien insisté que c'était une atteinte à ma vie privée et dans la lettre de licenciement, ce fait n'est pas mentionné alors que c'est un facteur important dans la suite des événements.

Par **P.M.**, le **20/12/2020** à **19:01**

Si des faits réels vous sont reprochés, ce n'est pas parce qu'un(e) autre salarié(e) aurait commis une faute que cela pourrait a priori exclure les vôtres, cela pourrait éventuellement faire partie de vos explications lors de l'entretien préalable mais que l'employeur n'est pas obligé de retenir ou de mentionner dans la lettre de licenciement...